



Entrée payant dans un jardin privé

Par **Igor_R**, le **02/12/2015** à **21:11**

Bonjour,

nous avons un pavillon avec un beau jardin paysagé sur un terrain privé. La superficie du jardin est moins de 2 hectares. Nous voulons faire visiter les touristes dans notre jardin uniquement, avec une entrée payante de 10 euros. Quelles autorisations nous devons avoir pour que les gens puissent visiter notre jardin, sachent que le jardin se trouve sur un terrain privé mais dans un site classé?

Nous avons déjà une SARL, nous sommes renseignés chez les propriétaires des jardins privés qui font l'entrée paye, ils disent qu'il ne faut aucune autorisation, car c'est chez vous et c'est sur le terrain privé.

SVP, aidez-nous, pour que nous n'aurons pas de problème dès que notre jardin sera ouvert pour les visiteurs.

Merci.